

La MRC d'Abitibi-Ouest met à jour son plan d'action en développement économique et bonifie ses mesures de financement aux entreprises

La Sarre, jeudi le 21 mai 2026 — La MRC d'Abitibi-Ouest annonce l'adoption de la mise à jour de son Plan d'intervention et d'affectation des ressources en développement économique 2026-2027 ainsi que de sa Politique d'investissement commune FLI/FLS, à la suite d'une vaste démarche de consultation menée auprès de la communauté d'affaires du territoire l'automne dernier.

Des enjeux économiques clairement identifiés

Cette démarche a permis de confirmer plusieurs enjeux prioritaires pour le développement économique de l'Abitibi-Ouest, notamment :

- Le développement des intentions entrepreneuriales, notamment pour assurer la relève et le transfert d'entreprises;
- Le maintien des services de proximité et l'occupation du territoire;
- La compétitivité et la productivité des entreprises dans un contexte de pénurie de main-d'oeuvre;
- Le développement de la capacité d'innovation des entreprises;
- La diversification de l'économie du territoire.

Le nouveau plan d'action prévoit ainsi plusieurs interventions concrètes afin de soutenir les entrepreneurs, renforcer l'accompagnement offert aux entreprises et favoriser le développement de projets structurants pour le territoire.

De nouvelles mesures financières avantageuses pour les entreprises

La MRC d'Abitibi-Ouest profite également de cette mise à jour pour bonifier sa Politique d'investissement commune des Fonds locaux d'investissement (FLI) et Fonds locaux de solidarité (FLS).

Parmi les mesures mises en place, deux initiatives se démarquent particulièrement :

Soutien à la relève entrepreneuriale

Afin de faciliter le transfert et la reprise d'entreprises sur le territoire, les projets de relève entrepreneuriale bénéficieront d'un congé d'intérêts et d'un moratoire sur le remboursement du capital pouvant aller jusqu'à 36 mois. Cette mesure vise à soutenir les entrepreneurs qui assurent la pérennité des entreprises locales et des emplois en région.

Création du FLI Accélérateur

La MRC bonifie sa politique d'investissement afin d'accélérer la réalisation des projets d'amélioration, de transformation, de croissance et d'expansion d'entreprises dans les secteurs prioritaires. Cette mesure permettra aux entreprises admissibles de bénéficier d'un taux d'intérêt préférentiel de 2 % pendant une période de 24 mois, et d'un moratoire sur le remboursement du capital pouvant également atteindre 24 mois.

Soutenir une économie dynamique et durable

Par ces nouvelles orientations, la MRC d'Abitibi-Ouest réaffirme sa volonté d'offrir des outils adaptés à la réalité des entrepreneurs du territoire et de soutenir une économie dynamique, innovante et durable.

« Cette mise à jour de nos outils de développement économique est directement arrimée aux besoins exprimés par notre milieu. En misant sur la relève entrepreneuriale, l'innovation et la croissance de nos entreprises, la MRC d'Abitibi-Ouest se donne les moyens de soutenir une économie forte, durable et ancrée dans son territoire. Avec ces nouvelles mesures financières et cet accompagnement renforcé, nous voulons leur offrir des conditions concrètes pour réaliser leurs projets, assurer la relève et contribuer à la vitalité de nos communauté », mentionne monsieur Jaclin Bégin, préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Les entrepreneurs intéressés à en apprendre davantage sur les programmes de financement et les services d'accompagnement offerts peuvent communiquer avec le Service de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Réseau Accès PME

Composé des équipes de développement économique des MRC et des organismes délégataires, le Réseau accès PME offre un service d'accompagnement aux entrepreneurs à travers le Québec, et ce, peu importe leur taille, leur secteur d'activité ou leur stade de croissance.

Membre du Réseau accès PME, le Service de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest se positionne comme la véritable porte d'entrée vers les services, le financement et les ressources voués aux entrepreneurs.

Fonds locaux d'investissement (FLI) et Fonds locaux de solidarité (FLS)

Le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS), ont pour mission d'investir dans des entreprises à impact économique au Québec et de leur fournir des services en vue de contribuer à leur développement, ainsi que de créer, maintenir ou sauvegarder des emplois sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest. Bénéficiant d'un portefeuille de plus de 3,6M\$ dédiés au développement de projets entrepreneuriaux sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, les fonds locaux constitue un levier de financement essentiel permettant d'obtenir d'autres sources comme un prêt conventionnel d'une institution financière, une subvention, une mise de fonds ou autre capital d'appoint.